AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Richard, 19 octobre 1877

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richard, 19 octobre 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation2 p. (481r, 482r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richard, 19 octobre 1877, consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49432">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49432</a>

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction19 octobre 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireRichard [Sardy-lès-Épiry]
Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

## **Description**

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin informe Richard qu'il lui a fait expédier du mastic et des tubes de verre. Sur un litige avec Troupin à propos de lampes. Godin demande à Richard de prévenir Maloigne que ce dernier va devoir expédier les objets lui appartenant ; il précise qu'il reste encore du matériel qui est sa propriété.

# **Mots-clés**

Appareils et matériels

Personnes citées Troupin, Jean

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Cisian la 89 Colore 183 Mauricer Poickers. à per grande visite à liège. Le madic certat el une caiser de tutes en verse, dont vous ones ci-inclus le recepciose Je mis d'autant alres surpris de la conduite se M. Croupin que rous pouries très probablement want passer de des desseres, et to nous avano que je de menais pas ett fache de voir prendre cette mencre des Carigine. Le rapid cas lampes est une nalifable Taquinerie qui ne l'explique par, periagra si elles voncient à este actarioners in somais naturallyment en faire comunite, of go on les remerant do. dichon na prest aver à a'y gagner; M Eroupin, de von cole peut anote but a y purde, purigue mus ares la passibilité de la congedier. Nous devar done en cace frere Abier le micier , at la me puis que nous ripater que juiqu'à ce que mons soyans durs de continuer vas havana, il emparte de plus provible d'eviter des prais inutiles Nous pourses prevenir M. Meloigne

482